

A) IDENTIFICATION

<u>Nomination</u>	:	Old Rauma
<u>Location</u>	:	Province of Turku and Pori
<u>State party</u>	:	Finland
<u>Date</u>	:	1 October 1990

B) ICOMOS RECOMMENDATION

That this cultural property be included on the World Heritage List on the basis of Criteria V and IV.

C) BACKGROUND

Rauma, located on the Gulf of Botnia, is one of the oldest harbors in Finland (mentioned in 1441). The city is built around a Franciscan monastery; its church still exists (Ste. Croix Church, mid-fifteenth century).

The city, which was constructed in wood, was ravaged by fire in the late seventeenth century. A new city was built. Despite some changes made in the nineteenth century, Rauma has preserved its ancient aspect as the modern city has grown up outside the primitive core.

Aside from the old Franciscan church and the ruins of the fifteenth century church (Holy Trinity), the only monument in the old city is City Hall, built in the eighteenth century. But the old city of Rauma's great wealth is its vernacular architectural heritage (houses, workshops, shops). Although half of the buildings in the old city have already been restored, a development plan is under way.

- **Criterion V.** Rauma is an outstanding example of an old Nordic city constructed in wood, a veritable conservatory of traditional settlements in this part of Europe.

- **Criterion IV.** Consequently, this city is typical of the architecture and urbanism of old North-European cities and is one of the most beautiful and extensive of all those preserved thus far.

ICOMOS, May 1991



Rauma : plan de la vieille ville /
 map of the old town

A) IDENTIFICATION

<u>Bien proposé</u>	:	Ancienne ville de Rauma
<u>Lieu</u>	:	Province de Turku et Pori
<u>Etat partie</u>	:	Finlande
<u>Date</u>	:	1er octobre 1990

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que ce bien culturel soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des Critères IV et V.

C) JUSTIFICATION

Rauma, sur le golfe de Botnie, est un des plus anciens ports de Finlande (mentionné dès 1441). L'agglomération s'est constituée autour d'un monastère franciscain dont l'église existe encore (église de la Sainte-Croix, milieu du XVe siècle).

Construite en bois, la ville fut ravagée par un incendie à la fin du XVIIe siècle. Une nouvelle agglomération fut construite. Malgré certains remaniements du XIXe siècle, Rauma garde son aspect ancien, car la ville moderne s'est développée à l'extérieur du noyau primitif.

A part l'ancienne église franciscaine et les ruines d'une église du XVe siècle (la Sainte-Trinité) le seul monument de la vieille ville est l'Hôtel de ville construit au XVIIIe siècle. Mais la grande richesse de la vieille ville de Rauma consiste dans son patrimoine d'architecture vernaculaire (habitations, ateliers, boutiques). Bien que la moitié des constructions de la vieille ville soient déjà restaurées un plan d'aménagement (1981) est en cours.

- **Critère V.** Rauma est un exceptionnel exemple de vieille ville nordique construite en bois, un véritable conservatoire de l'habitat traditionnel de cette partie de l'Europe.

- **Critère IV.** Cette ville est, par conséquent, typique pour l'architecture et l'urbanisme des anciennes villes nordiques et est une des plus belles et des plus étendues parmi celles encore conservées.

ICOMOS, mai 1991



Rauma : plan de la vieille ville /
 map of the old town

Old Rauma (Finland)

No 582

1. BASIC DATA

State Party: Finland

Name of property: Old Rauma

Location: Region of Satakunta, Province of Western Finland (formerly Province of Turku-Pori)

Inscription: 1991

Brief Description:

Situated on the Gulf of Botnia, Rauma is one of the oldest harbours in Finland. Built around a Franciscan monastery, where the mid-15th-century Holy Cross Church still stands, it is an outstanding example of an old Nordic city constructed in wood. Although ravaged by fire in the late 17th century, it has preserved its ancient vernacular architectural heritage.

Date of ICOMOS' approval of this report: 10 April 2009

2. ISSUES RAISED

Background

The site was inscribed in 1991 on the basis of criteria (iv) and (v) as an outstanding example of an old Nordic city constructed in wood, typical of the architecture and urbanism of old North-European cities. No buffer zone was included in the nomination although a plan showing a buffer zone was subsequently provided by the State Party in 1991. During the 1st Cycle of Periodic Reporting in 2005, documentation was received from the State Party with an attached plan showing the buffer zone established nationally in 2003. This buffer zone had different boundaries from that shown in the 1991 plan. In the context of the Retrospective Inventory process and the clarification of Boundaries of World Heritage Properties, it was realized that the buffer zone established by the State Party for the World Heritage Site in 2003 had not been submitted for consideration by the World Heritage Committee. In January 2009 the State Party submitted a request for approval of the current national buffer zone as the buffer zone for the World Heritage Site.

Modification

The State Party reports that the proposed buffer zone, which is as established in the Local Master Plan of 2003, is intended to "preserve a large enough urban zone around the World Heritage Site, with special aim to preserve the visual integrity and urban fabric of Old Rauma". The

buffer zone comprises 15 specified areas of which maps and pictures are provided. In brief the State Party reports that the areas to the west and south west include the city's commercial and cultural centre with the town hall, library, theatre and business areas. The building stock is mostly post-war but the area was laid out in the late 19th C. The areas in the north are both residential and commercial including public buildings, blocks of flats and a recently built major shopping centre close to the commercial centre. The visual impact of the shopping centre development was carefully considered in relation to Old Rauma's silhouette and the church tower. Height limits were imposed as well as restrictions on advertisements, and careful attention was paid to the design of car parking and landscaping. The area between the shopping centre and Old Rauma is a homogenous and well-maintained residential area of the 1950s. The buffer zone includes fourteen individually protected monuments and areas, two of which areas are identified as being of historic and cultural significance nationally, and many other protected buildings and smaller areas.

The surface area of the inscribed site is 29 ha.

The surface area of the proposed buffer zone 142 ha.

ICOMOS notes that no mention is made of specific view points within, or from outside the buffer zone - for instance the approach from the harbour.

ICOMOS notes also that there is no mention of archaeological remains of fortifications or waterways around the old town, although there appear to be remnant waterways/canal system in several of the parks (State party report appendix XV – map of parks).

Protection:

Under the regulations of the Local Master Plan all constructions (buildings and roads) and activities within the buffer zone have to be planned "in conformity with the safeguarding of the integrity and historic urban setting of old Rauma". When detail plans for areas within the buffer zone are revised they will have similar regulations, and inventories will be updated in conjunction with the National Board of Antiquities, who will be required to review all plans and projects within the buffer zone.

Management:

The State Party reports that the Local Master Plan is the steering instrument for detail planning processes, which also involves the Ministry of Environment. Building permits within the World Heritage Site are reviewed by a special advisory committee, which includes the National Board of Antiquities. This committee also reviews detail plans in the buffer zone.

ICOMOS notes that there is apparently no Management Plan as such for the World Heritage Site and its buffer zone.

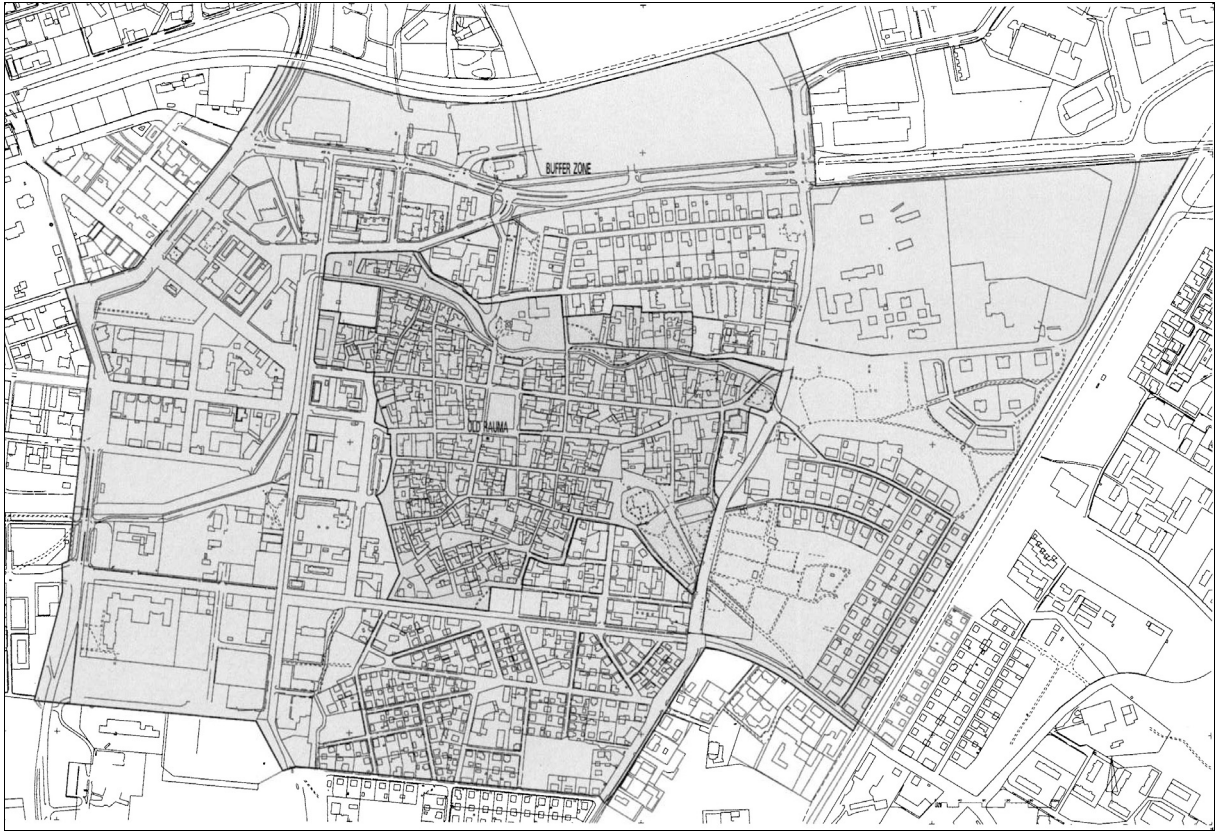
3. ICOMOS RECOMMENDATIONS

ICOMOS recommends that the proposed buffer zone for Old Rauma, Finland, be *approved*.

ICOMOS also recommends that the State Party clarify whether the proposed buffer zone includes all remnants of Old Rauma's original canal system, and to provide information on this (such as a map showing the original canal system) and its relationship to the harbour, to the World Heritage Centre.

ICOMOS further recommends that the State Party give consideration to the following:

- The designation of viewpoints within and outside the buffer zone from which view corridors will be protected in the case of development within the buffer zone.
- The development of a comprehensive Management Plan to cover the nominated area, the buffer zone, and view corridors from any designated locations outside the buffer zone, such as the approach to Old Rauma from the harbour.



Map showing the boundaries of the proposed buffer zone

Ancienne Rauma (Finlande)

No 582

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Finlande
<i>Nom du bien :</i>	Ancienne Rauma
<i>Lieu :</i>	Région de Satakunta, province de Finlande occidentale (anciennement province de Turku-Pori)
<i>Inscription :</i>	1991

Brève description :

Située sur le golfe de Botnie, la ville de Rauma est l'un des plus anciens ports de Finlande. Elle est construite autour d'un monastère franciscain dont il reste l'église Sainte-Croix, qui date du milieu du XVe siècle. C'est un exemple exceptionnel de vieille ville nordique construite en bois. Bien que ravagée par le feu à la fin du XVIIe siècle, elle a protégé son patrimoine architectural ancien de style local.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2009

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents

Ce bien a été inscrit en 1991 sur la base des critères (iv) et (v) à titre d'exemple exceptionnel de vieille ville nordique en bois, typique de l'architecture et de l'urbanisme des vieilles villes d'Europe du nord. Aucune zone tampon ne figure dans la proposition d'inscription, bien que l'État partie ait par la suite fourni un plan en montrant une en 1991. L'État partie a fourni en 2005, au cours du 1^{er} cycle du rapport périodique, de la documentation avec en annexe un plan présentant la zone tampon établie à l'échelon national en 2003. Cette zone tampon présentait des délimitations différentes de celles du plan de 1991. Dans le contexte du processus d'inventaire rétrospectif et de la clarification des délimitations des biens du Patrimoine mondial, il est apparu que la zone tampon établie par l'État partie pour le bien du Patrimoine mondial en 2003 n'avait pas été soumise à la considération du Comité du patrimoine mondial. En janvier 2009, l'État partie a soumis une demande de validation de la zone tampon nationale en vigueur en tant que zone tampon du bien du Patrimoine mondial.

Modification

L'État partie signale que la zone tampon proposée, telle qu'elle figure dans le plan directeur local de 2003, vise à « préserver une zone urbaine suffisamment vaste autour du

bien du Patrimoine mondial, dans le but précis de préserver l'intégrité visuelle et le tissu urbain de l'ancienne Rauma ». La zone tampon comprend 15 zones spécifiques, pour lesquelles des plans et des photographies sont fournis. En résumé, l'État partie signale que les zones à l'ouest et au sud-ouest incluent le centre commercial et culturel de la ville, avec l'hôtel de ville, la bibliothèque, le théâtre et le quartier commerçant. Les bâtiments datent essentiellement d'après la guerre, mais la zone a été aménagée à la fin du XIXe siècle. Les quartiers au nord sont à la fois résidentiels et commerciaux, avec des édifices publics, des immeubles résidentiels et un grand centre commercial récemment construit à proximité du centre commerçant. L'impact visuel du projet de centre commercial a été soigneusement étudié par rapport à la silhouette de l'ancienne Rauma et de la tour de l'église. Des limites de hauteur ont été imposées, ainsi que des restrictions sur les affiches publicitaires, et l'on a prêté une grande attention à la conception des aires de stationnement et à l'aménagement du paysage. La zone entre le centre commercial et l'ancienne Rauma est un quartier résidentiel homogène et bien entretenu datant des années 1950. La zone tampon couvre quatorze monuments et zones protégés à titre individuel, deux des zones étant identifiées comme d'une importance historique et culturelle nationale, avec beaucoup d'autres bâtiments et zones plus petites protégés.

Le site inscrit couvre 29 ha.

La zone tampon proposée couvre 142 ha.

L'ICOMOS note qu'il n'est pas fait mention de points de vue particuliers à l'intérieur ou depuis l'extérieur de la zone tampon – par exemple l'approche depuis le port.

L'ICOMOS remarque aussi qu'il n'est pas fait mention des vestiges archéologiques des fortifications ou des voies navigables autour de la vieille ville, bien qu'il semble subsister des voies navigables / canaux dans plusieurs parcs (rapport de l'État partie, annexe XV – plan des parcs).

Protection :

En vertu des réglementations du plan directeur local, la totalité des constructions (bâtiments et routes) et des activités dans la zone tampon doivent être planifiées « en accord avec la protection de l'intégrité et de l'environnement historique urbain de l'ancienne Rauma ». Quand les plans détaillés des zones comprises dans la zone tampon seront révisés, ils seront assujettis à des réglementations analogues, et les inventaires seront mis à jour en collaboration avec le Conseil national des antiquités, qui devra réviser tous les plans et les projets dans la zone tampon.

Gestion :

L'État partie signale que le plan directeur local est l'instrument directeur de toute la planification détaillée, qui implique également le ministère de l'Environnement. Les permis de construire dans les limites du bien du Patrimoine mondial sont vérifiés par un comité consultatif spécial, où siège aussi le Conseil national des antiquités. Ce comité passe également en revue les plans détaillés de la zone tampon.

L'ICOMOS note qu'il n'existe apparemment aucun plan de gestion à proprement parler pour le bien du Patrimoine mondial et sa zone tampon.

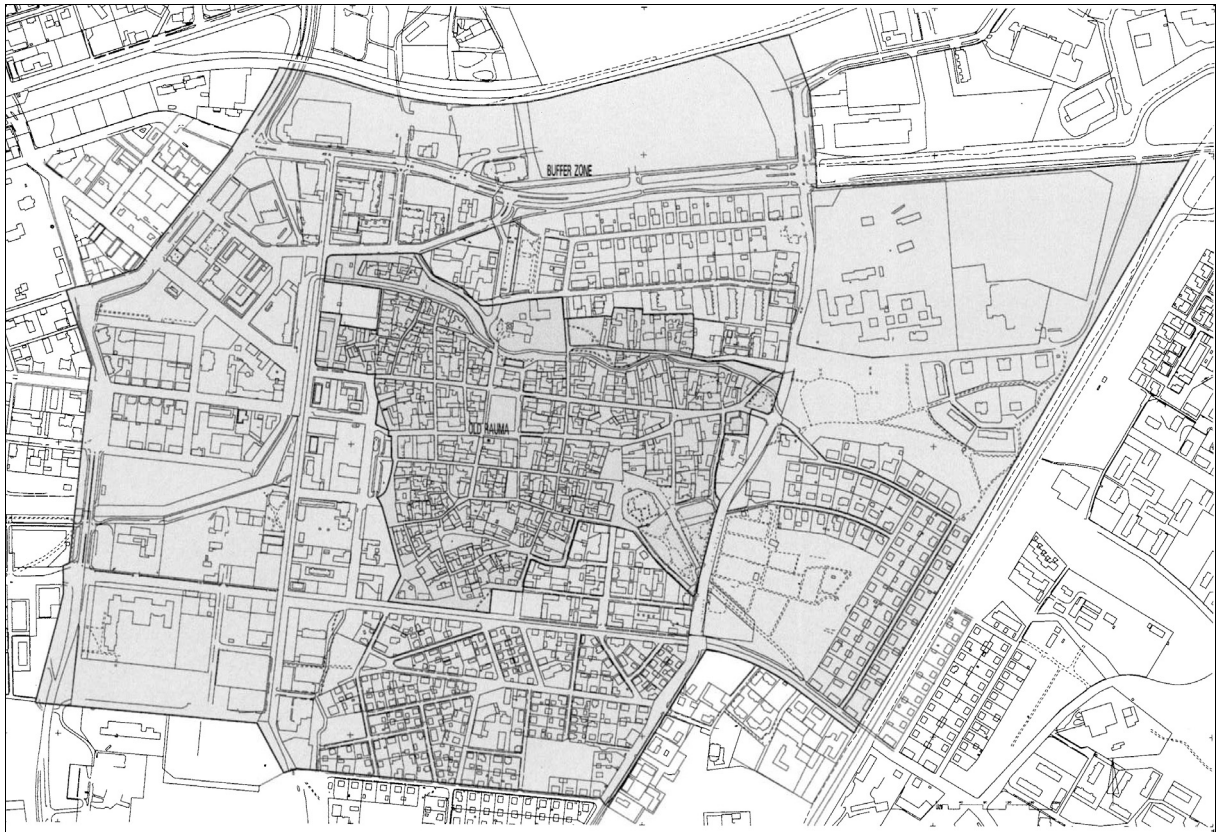
3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que la zone tampon proposée de l'ancienne Rauma, Finlande, soit *approuvée*.

L'ICOMOS recommande également que l'État partie clarifie si la zone tampon proposée comprend tous les vestiges du système original de canaux de l'ancienne Rauma, et de fournir au Centre du patrimoine mondial des informations sur celui-ci (par exemple une carte illustrant le système d'origine) et sur sa relation au port.

L'ICOMOS recommande en outre que l'État partie considère les points suivants :

- La désignation de points de vue à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tampon, avec des cônes de vue protégés en cas de développement au sein de la zone tampon.
- Le développement d'un plan de gestion exhaustif, couvrant la zone proposée pour inscription, la zone tampon et les cônes de vue depuis des points désignés en dehors de la zone tampon, comme par exemple l'approche de l'ancienne Rauma depuis le port.



Plan indiquant les délimitations de la zone tampon proposée